

## LE FRANÇAIS DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES.

Conférence faite à l'Université de Tartu le 29 novembre 1936 par

A. LANGFORS.

Au moment où les délégués de la Finlande, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Suède se réunissent, à Tartu, en leur seconde conférence, il est peut-être à propos d'examiner rapidement, au point de vue purement historique, la question de savoir quelles ont été les solutions données au problème de la langue à employer dans les entretiens internationaux, c'est-à-dire là où il s'agit d'échanger des vues dans des conditions telles que la diversité des langues représentées y mette le moins d'entrave possible. La chose est relativement simple lorsqu'il s'agit d'une conférence n'embrasant qu'un groupe de pays géographiquement limité. Il est certain en effet que dans une réunion de délégués des pays scandinaves y compris la Finlande, la langue naturelle est, tout au moins dans la pratique, le suédois. Il est certain aussi que dans tout le Nord y compris les États baltiques et la Russie, les conversations officieuses se sont toujours faites, tout au moins en grande partie, en allemand, la connaissance de cette langue étant dans lesdits pays à coup sûr plus répandue que, p. ex., celle de l'anglais et du français. Signalons dès maintenant que deux importants traités de paix conclus entre la Suède et la Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle sont, l'un, celui de Nystad (Uusikaupunki, en 1721), en russe et en allemand, l'autre, celui d'Åbo (Turku, en 1743), en allemand. Mais la chose se complique lorsque la conférence est étendue à un plus grand nombre de pays, et qu'en plus s'y mêlent des questions de prestige et de susceptibilité nationale, et elles s'y sont mêlées de bonne heure, comme nous allons le voir.

La question est ancienne, et elle est toujours d'actualité. Dans l'opinion du public lettré mais dépourvu de connaissances spéciales en la matière, la langue des relations internationales, ou, pour parler comme tout le monde, la langue diplomatique, est le français. En fait, le français a longtemps occupé, dans cet emploi, une place prépondérante, que d'ailleurs il occupe toujours mais avec certaines restrictions : cette primauté n'a jamais été universellement reconnue, sauf peut-être dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui même il n'est certes pas la seule langue des relations internationales, à preuve que les langues officielles de la Société des Nations sont, sur le pied d'égalité, l'anglais et le français. Mais avant de parler de la situation, telle qu'elle est à l'heure présente, il sera utile de jeter un coup d'œil sur les circonstances qui ont conduit à l'état de choses actuel.

C'est le latin qui au moyen âge et au début de l'époque moderne était la langue exclusive des relations internationales, et il s'y maintint longtemps, malgré sa lente déchéance, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. La déchéance du latin comme langue internationale est déterminée par des causes diverses. Il y a d'abord les causes intrinsèques. Langue morte, il s'adaptait mal aux conceptions nouvelles créées par la vie moderne. Puis, c'est l'intérêt croissant que les philologues de la Renaissance portèrent au latin classique qui finit par lui asséner le coup mortel. C'est le latin de l'antiquité dans sa pureté classique qui les intéressait, et non pas le latin médiéval avec ses néologismes barbares. Mais ce sont précisément ces éléments barbares qui l'avaient rendu capable de s'adapter tant bien que mal aux besoins nouveaux. „La Renaissance (écrit M. F. Brunot dans un article de la *Revue de Paris* de 1913), qui avait refait les latinistes, avait tué les latiniseurs. Par elle, le latin, restauré dans sa pureté antique, dépouillé des barbarismes qui le rendaient capable d'exprimer les idées du temps, scientifiques, politiques ou communes, ne pouvait plus vivre la vie des nations modernes. On l'étudiait, mais justement parce qu'on l'étudiait plus comme une langue morte, et en vue de la beauté

littéraire; dès lors, il devenait de plus en plus difficile de l'utiliser comme une langue vivante, et de l'appliquer à la vie moderne, publique ou privée."

Puis, le latin devenait peu approprié à servir de langue internationale à cause des diverses prononciations qui se développaient dans les différents pays<sup>1</sup>. Jean Dantisque, ambassadeur polonais à la cour de Charles-Quint, décrit la réception que l'on fit aux ambassadeurs russes en 1525: nul ne comprit le discours latin qui fut prononcé. Érasme raconte qu'à une assemblée où il était présent, à la cour de l'empereur Maximilien, plusieurs ambassadeurs prononcèrent des harangues en latin: toute l'assemblée crut qu'ils s'étaient servis chacun de sa langue maternelle. Le célèbre philologue Scaliger, ayant écouté le compliment qu'un Irlandais lui fit en latin, lui répondit qu'il ne comprenait pas l'irlandais: *Domine, non intelligo irlandice.*

Le latin était la langue officielle de l'Église de Rome et de l'Empire romain germanique. Étroitement lié qu'il était à ces deux puissances, il est naturel que son prestige dépendît de leur ascendant ou de leur déchéance. Au fur et à mesure que s'affaiblit l'importance politique de ces deux puissances, s'affermir la conscience nationale des divers pays de l'Europe.

C'est à des dates très variées que la langue nationale acquiert dans les différents pays la place qui lui est due. En Espagne, le castillan est devenue la langue des tribunaux dès le règne d'Alphonse le Sage, dans la seconde moitié du

---

<sup>1</sup> Les faits historiques résumés ci-après ont été excellemment mis en lumière par M. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome V: *Le français en France et hors de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, et tome VIII: *Le français hors de France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, et par Mlle Henriette Roumigièrre, *Le français dans les relations diplomatiques* (University of California Publications in Modern Philology, XII, n<sup>o</sup> 4, 1926, p. 259—340).

XIII<sup>e</sup> siècle. En Angleterre où, à la suite de la conquête normande, le français s'était implanté non seulement comme la langue de l'aristocratie aussi bien indigène que française, mais aussi dans toute l'administration, il est interdit dans cet emploi par Édouard III en 1362. Mais il faut attendre à peu près cent soixante dix ans avant que la même interdiction frappe le latin (en 1630), et encore une fois cent soixante dix ans avant que l'anglais remplace le français dans la correspondance des agents de la diplomatie anglaise: le français s'y maintient en effet jusqu'en 1800. En France, le fait le plus saillant, dans cet ordre d'idées, est la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets, par laquelle François I<sup>er</sup>, en 1539, impose l'emploi exclusif du français dans les actes publics et privés ainsi que dans les arrêtés des tribunaux de toutes instances.

Cette date coïncide avec une tentative d'imposer l'espagnol comme langue universelle. En 1536, Charles-Quint prononça à la cour pontificale un discours, contre l'usage, en espagnol. L'évêque de Mâcon, ambassadeur de France, qui ne comprenait pas l'espagnol, pria l'empereur de se servir d'une langue plus connue. Celui-ci lui répondit: „Monseigneur, que vous me compreniez ou ne me compreniez pas, n'attendez pas de moi d'autres paroles que celles de ma langue espagnole, qui est si noble qu'elle mérite d'être entendue de toute la chrétienté.“ Qu'est-ce qui justifiait une pareille présomption? Rivarol nous le dit dans son fameux mémoire envoyé à l'Académie de Berlin, qui avait mis au concours, en 1784, l'explication de l'universalité de la langue française; il dit aussi les causes de l'échec de la tentative espagnole: „La monarchie espagnole pouvait, ce semble, fixer le choix de l'Europe. Toute brillante de l'or de l'Amérique, puissante dans l'Empire, maîtresse des Pays-Bas et d'une partie de l'Italie, les malheurs de François I<sup>er</sup> lui donnaient un nouveau lustre, et ses espérances s'accroissaient encore des troubles de la France et du mariage de Philippe II avec la reine d'Angleterre. Tant de grandeur ne fut qu'un éclair. Charles-Quint ne put laisser à son

fils la couronne impériale, et ce fils perdit la moitié des Pays-Bas. Bientôt l'expulsion des Maures, et les émigrations en Amérique, blessèrent l'Etat dans son principe, et ces deux grandes plaies ne tardèrent pas à paraître...“ Ce n'est pas l'espagnol qui devint la langue dite universelle.

Au XVII<sup>e</sup> siècle la question de la langue des négociations est assez embrouillée. Elle est d'ailleurs intimement liée à celle de savoir quelles étaient les langues parlées (à côté de la langue nationale) dans les cours européennes. Les prétentions nationales à l'égalité des langues commencent à s'affirmer et prennent parfois des formes inattendues. Passe encore (étant donné les rapports des deux parties en cause) que l'ambassadeur des Provinces Unies (la Hollande) présente à la cour de Madrid des mémoires rédigés en flamand. Mais que dire du cas du comte Magnus Gabriel de la Gardie, ambassadeur de Suède lors de la minorité de Louis XIV, qui parla suédois dans la première harangue qu'il fit au roi et à la reine régente? A. de Wicquefort (auteur d'un traité célèbre, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, paru à Cologne en 1690) qui raconte la chose, ajoute, „en quoi il fit quelque chose pour la dignité de la Couronne de Suède en apparence, mais on y trouva à redire qu'il se servait d'une langue que pas un des sujets du roi ne pouvait ni entendre ni interpréter. Il fit un grand discours ensuite au duc d'Orléans, ... et il ne parla que français dans toute la suite de sa négociation.“ Cependant, à la conférence de Cologne, en 1673, le fait se produit une seconde fois: les plénipotentiaires de Suède, Sparre et Ehrenstein, parlent suédois dans leurs premiers discours, mais les propositions écrites étaient en latin.

Deux faits marquants ressortent cependant de l'imbroglio général qui caractérise le XVII<sup>e</sup> siècle: c'est la France qui affirme avec le plus de succès le droit de la langue nationale, et c'est l'Empire qui est le champion le plus acharné du latin. Celui-ci se maintient longtemps soit comme langue unique des traités, soit comme l'une des langues dans les traités bilingues. Ce n'est que lors du traité de paix de

Westphalie qu'on peut noter la prédominance du français. Il semble que les plénipotentiaires français aient reçu, préalablement, l'ordre de se servir uniquement de leur propre langue dans les négociations, à en juger par ce que le comte d'Avaux écrit, le 18 août 1644, à la reine de France pour se disculper de ne s'être pas conformé à ce désir: „Il est hors de doute que sans parler latin ou allemand, il est impossible de bien servir le roi en Allemagne, ni dans tout le Nord.“

Au mois de septembre 1644, les médiateurs italiens à la conférence de Munster décidèrent que les pleins pouvoirs des ambassadeurs seraient dressés en latin. Il n'y a que les ambassadeurs français et espagnols qui refusent de se soumettre à ce règlement. Les traités de Munster et d'Osnabruck (1648) sont cependant rédigés en latin, de même que le traité de Nimègue, entre la France et l'Empire (1679), les deux traités de Ryswyck (1697), et, au siècle suivant, le traité franco-prussien d'Utrecht (1713), de même celui de la Quadruple Alliance (1718). Mais plusieurs autres traités sont rédigés en deux langues: ceux des Pyrénées (1659) et de Nimègue (1678), entre la France et l'Espagne, sont en français et en espagnol, tandis que le traité conclu à Utrecht, en 1713, entre la France et l'Angleterre, est en français et en latin.

Avec le succès croissant, le ton de la France s'affermi. Mais cela n'allait pas sans incidents. Le plus remarquable est celui qui se produisit à la diète de Francfort, où, en 1682, les ambassadeurs de l'Empereur et du roi de France s'étaient réunis en conférence. Les Français, comme à Munster et à Nimègue d'ailleurs, présentèrent leur mémoire en français. Les délégués impériaux protestèrent. Les ambassadeurs français avaient bien consenti à y joindre une traduction latine, mais ils insistaient pour que l'on conservât le mot *Translatum* sur la version latine, mot que les Impériaux voulaient faire disparaître. La réponse des Français est d'une arrogance inouïe. C'est le ton dédaigneux d'une nation qui se rend compte de son prestige, rehaussé par de récents succès militaires: „Il n'y a point de prince

en Europe, y lit-on, qui ait droit d'imposer aux autres la nécessité de se servir d'une certaine langue dans les conférences et assemblées qui se font entre souverains... Pour les traités et autres actes communs, il est raisonnable entre égaux de convenir d'une langue commune, ou de faire plusieurs originaux. L'Empereur et l'Empire se servant de deux langues, de l'allemand entre eux, et de la latine avec tous les étrangers, ils appellent cette langue le style de l'Empire et prétendent qu'ils sont aux droits de l'Empire romain; ils voudraient obliger tous les autres princes et Etats de ne se servir avec eux que de cette langue, ils nomment aussi leur Empire germanique, le saint Empire romain... mais comme ils n'en ont pas la puissance ni la grandeur avec ces beaux noms, on peut se dispenser d'avoir trop d'égard pour cette prétention... Si c'est le style de l'Empire de faire cette sorte d'écrits en latin, l'usage de la France est de les faire en français." Voici comment finit l'affaire: il fut résolu que les ambassadeurs de France joindraient à leurs mémoires rédigés en français une traduction latine, ceux de l'Empire délivrant les leurs en allemand, avec une traduction latine.

Ce sont, comme nous l'avons vu, surtout les Allemands qui, appuyés par les pays du Nord, où la connaissance du français n'était pas encore aussi répandue qu'elle le sera dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui cherchent à maintenir l'ancien privilège du latin.

Le premier traité dressé en français entre la France et l'Empire est celui qui fut signé à Rastadt en 1714. Mais ce ne fut qu'à la suite de circonstances particulières que le prince Eugène y consentit. Il avait en effet demandé que le projet de la France, écrit en français, fût traduit en latin, et le roi de France y avait consenti. Mais l'affaire traîna en longueur, et, lassé, le prince se résigna, mais il eut soin de faire insérer dans le texte du traité un article aux termes duquel cette exception à l'usage ne pourrait servir de précédent. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) est également en français, mais avec une réserve analogue, qui figure aussi

dans les traités de Paris (1763) et de Versailles (1781). Mais il n'y a plus de réserve dans la plupart des grands traités du XIX<sup>e</sup> siècle, pas plus que dans les traités conclus entre la Prusse et l'Autriche au siècle précédent: ils sont tous en français.

Quelles sont les causes qui ont valu au français la suprématie comme langue des relations internationales?

L'ascension politique de la France lors des guerres de Louis XIV, l'excellence de sa littérature, la propagation du français dans la haute société de tous les pays de l'Europe, voilà les principales causes qui ont fait du français, dans le courant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la langue internationale par excellence. Mais il faut se rendre compte que l'expansion du français et de la littérature française à l'étranger n'aurait pu prendre les proportions qu'elle a prises sans le rôle qu'a joué la France dans la politique de l'époque en question. Il faut se rappeler aussi que de tous temps, et notamment depuis la Renaissance, les diverses nations, sinon de culture inférieure, tout au moins de culture différente, ont toujours regardé comme un prototype enviable de la culture européenne une des nationalités principales, qui leur offre une sorte d'idéal à poursuivre: tantôt c'est le *cortegiano* italien, tantôt le *caballero* espagnol, depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle c'est l'*honnête homme* français qui devient cet idéal, l'honnête homme dont les caractéristiques sont la noblesse du cœur et la hauteur d'esprit, la „vertu“, la bienséance, et dont l'âme est ouverte à tout ce qui est noble mais inaccessible à ce qui sent la pédanterie: „pour être effectivement vertueux, il faut savoir pratiquer les bienséances, juger sainement de tout, et donner l'avantage aux excellentes choses“, déclare le chevalier de Méré<sup>1</sup>. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'anglomanie fait son apparition. Le *gentleman* anglais est plus grave,

---

<sup>1</sup> Voir F. Baldensperger, Comment le XVIII<sup>e</sup> siècle expliquait l'universalité de la langue française, dans *Études d'histoire littéraire*, I (1907), p. 1—54.

plus réservé, il connaît bien la politique, les questions sociales, la législation. Avec ce nouveau type proposé comme idéal, une nouvelle ère s'ouvre dans les relations internationales. La langue anglaise sort définitivement de l'obscurité.

Examinons d'un peu plus près une des causes qu'on a alléguées comme ayant motivé cette suprématie du français, qui reste indéniable dans les rapports entre les peuples loin dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Le français a-t-il des qualités inhérentes qui le rendent particulièrement propre à cet usage? La question a été vivement débattue surtout à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant. Le prestige du français est cependant beaucoup plus ancien. On peut le faire remonter jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où l'Italien Brunetto Latini écrivait sa grande encyclopédie en français, parce que, dit-il, le français est le plus „délectable et le plus commun à toutes gens“. Mais, disais-je, c'est surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on trouve des encenseurs du français, mais quelques voix un peu plus critiques se font aussi entendre. Si le grammairien Domergue écrit que „l'obscurité peut être dans l'écrivain, elle n'est jamais dans la langue“, Voltaire, son contemporain, déclare que „le génie de notre langue est la clarté et l'élégance“. Au siècle suivant, Sante-Beuve cite avec plaisir la boutade spirituelle d'un étranger: „Le français est, selon moi, la langue la plus ingrate, la plus sourde, la plus pauvre, la moins souple, mais de toutes la plus soignée; semblable aux femmes françaises qui, moins belles comme race qu'aucune autre race européenne, sont de toutes les femmes les plus habiles à se faire valoir par les grâces, l'esprit et le tact si rare de toutes les convenances du lieu et du moment.“ Cette formule plaisante renferme sans doute une grande portion de vérité. Une langue qui a été employée pendant des siècles dans le commerce international a nécessairement acquis une souplesse particulière qui la rend propre à s'adapter à toutes les circonstances de la vie publique et privée. La formule des biologistes, „la fonction crée l'organe“, peut aussi s'appliquer aux langues. L'usage prolongé du français en a fait un instrument incomparable pour les

relations internationales. C'est dans ce sens que le français est, selon la formule plaisante citée par Sainte-Beuve, „de toutes les langues la plus soignée“.

Aux hommages rendus au français, déjà cités, il convient d'en ajouter un, d'abord parce qu'il résume ce qu'on a répété au cours des siècles sur les qualités du français, puis, parce qu'il est, par sa date, voisin de quelques événements qui intéressent l'histoire contemporaine du français comme langue diplomatique. C'est un passage du discours prononcé par Raymond Poincaré, président de l'Alliance Française, lors du quarantième anniversaire de cette association, en 1923 : „Nous ne visons pas à l'hégémonie du français, nous ne visons même pas à l'universalité. Nous n'avons pas de grandes ambitions. Mais notre langue a des qualités qui ont, de tous temps, frappé les étrangers eux-mêmes. Elle est essentiellement propre à la vie de société et à la conversation, elle est simple et naturelle: elle est formée de mots exacts et précis qui enveloppent la pensée sans l'obscurcir, elle a une syntaxe méthodique et respectueuse de l'ordre direct, elle est faite de correction, de clarté et de pureté. Et c'est à tous ces mérites réunis, autant qu'à la gloire des écrivains français et au prestige de Louis XIV, qu'elle a dû autrefois d'être la langue des cours et de la diplomatie.“

Quatre mois avant l'ouverture de la conférence de Washington, en 1921, on avait fait courir le bruit que l'anglais serait la seule langue officielle de la conférence. L'Académie Française adressa une déclaration au président du Conseil le priant „de maintenir le privilège deux fois séculaire, qui a fait de la langue française l'instrument diplomatique par excellence, à cause de ses vertus de précision et de clarté“. J'ignore l'effet qu'a pu avoir cette démarche. Le fait est que les textes des rapports et de tous les documents de la conférence de Washington sont en français et en anglais, comme le sont ceux de la Société des Nations.

Quelle est, à la Société des Nations, la situation respective du français et de l'anglais? Je n'ai à ma disposition que

des chiffres datant de quelques années <sup>1</sup>, mais ils n'ont pas dû subir, depuis, de changements notables. Donc, en 1930 et un peu avant, au sein du Conseil de la Société des Nations, sur les quatorze membres, treize s'exprimaient en français, un seul représentant, celui de la Grande-Bretagne, en anglais. A l'Assemblée générale, le français bénéficiait également d'une grande avance. S'exprimaient en français trente et un délégués (y compris ceux de la Finlande, de l'Estonie, de la Lettonie et de la Suède). S'exprimaient en anglais cinq délégués: ceux de l'Australie, de la Grande-Bretagne, de l'Inde, de l'Irlande, de l'Union Sud-Africaine. S'exprimaient tantôt en français, tantôt en anglais les représentants du Canada, de la Chine, de la Norvège. Quant au représentant de l'Autriche, il s'exprimait tantôt en français, tantôt en allemand. Le représentant de l'Allemagne s'exprimait en allemand.

Tout cela prouve que tout au moins dans la génération où se recrutent de préférence les représentants des gouvernements, le français, bénéficiant de la situation acquise, a très nettement le pas devant l'anglais. En sera-t-il autrement dans un prochain avenir? C'est là une question qui ne rentre pas dans le cadre de mon exposé, et je me garderai bien de me livrer à des pronostics qui ne pourraient être que contestables. On me permettra cependant, peut-être, de formuler quelques considérations d'ordre général en les empruntant à un article de M. Schoell <sup>2</sup>.

Il est certain que la langue française a été petit à petit dépossédée de son ancienne primauté dans les relations internationales; la régression latente a même commencé dès la fin du dix-huitième siècle au moment même où le français

---

<sup>1</sup> Voir Franck L. Schoell, *Le français à Genève*, dans *Les Nouvelles Littéraires* du 24 mai 1930.

<sup>2</sup> Franck L. Schoell, *La situation de la langue française dans le monde* (*Revue de l'Alliance Française*, n:o 66, juillet 1936, p. 120—131). Cet article contient la substance du chapitre par lequel l'auteur clôt son livre sur *La langue française dans le monde* (Paris, 1936).

était à son apogée, et elle a eu pour cause principale l'évolution politique et sociale de l'Europe, évolution qui s'est singulièrement précipitée de nos jours. Le milieu propice à la culture supérieure dont la langue française est l'interprète s'est singulièrement réduit, fait dû à la déchéance des aristocraties et à l'appauvrissement de cette bourgeoisie cultivée qui s'était constituée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'existe plus qu'une mince couche sociale dans les différents pays du monde qui tiennent à honneur de savoir le français. Le sentiment national intensifié fait que les peuples cherchent à s'instruire au moyen de leur propre langue plutôt que par l'intermédiaire d'une grande langue étrangère. Le français a donc perdu du terrain vis-à-vis de chaque langue nationale; elle n'est plus, dans la même mesure que par le passé, l'indispensable langue auxiliaire de culture, toutes les langues étant devenues ou en train de devenir des langues de culture. La connaissance du français est donc une exception, en quelque sorte même un luxe pour le grand nombre d'individus.

Mais le français a surtout perdu du terrain au profit des trois grandes langues mondiales, l'anglais, l'espagnol et l'allemand — moins cependant de l'allemand, mais surtout de l'anglais. La relation numérique est très défavorable au français. Tandis qu'il n'y a que quelque 50 millions parlant français comme leur propre langue, il y a quelque 200 millions de personnes ayant l'anglais comme langue maternelle. En plus, l'anglais est fortement enraciné sur deux continents entre lesquels les échanges sont les plus intenses. C'est la langue des deux puissances les plus grandes et les plus riches du monde. Les Britanniques sont de grands navigateurs. L'anglais est devenu la langue commerciale par excellence. Le snobisme, qui suit toujours les succès éclatants, a contribué à supplanter en partie le français comme langue des couches sociales supérieures. L'espagnol, sans être un rival particulièrement redoutable du français, l'a cependant, lui aussi, supplanté dans certains domaines. Il y a en effet une tendance à remplacer aux États-

Unis par l'espagnol le français comme première langue étrangère, fait qui se comprend si l'on songe à l'importance de l'espagnol pour le commerce et au voisinage — au point de vue des Etats-Unis — des grands territoires hispanophones d'outre-mer.

Quel sera donc l'avenir du français? Gardons-nous de toute appréciation prématurée. Nous avons vu que sa situation dans les relations internationales est toujours très solide. D'autre part, les chiffres relatifs à la population lui sont nettement défavorables; mais n'oublions pas que l'importance d'une langue ne dépend pas exclusivement du nombre, mais bien plus de la qualité de ceux qui la parlent. L'histoire nous enseigne que pour sortir de ses confins une langue a besoin de prestige politique. L'avenir du français dépend donc de la question de savoir si la France continuera à jouer dans la politique européenne un rôle de premier plan, une politique qui incarnera le mieux la volonté européenne de sauvegarde des valeurs européennes et d'organisation de la paix et de l'économie européennes. L'étude du français répond encore à une certaine nécessité et à une certaine inclination naturelle dans les milieux cultivés de bon nombre de pays. Il faut que la France reste fidèle à son ancien héritage. Il faut que sa préoccupation constante soit celle de la qualité en toutes choses, et surtout dans le domaine intellectuel.